

**Actes de violence dans les établissements  
publics genevois d'enseignement  
recensés dans SIGNA  
Année scolaire 2011-2012**

---



**Dominique Gros  
Hugo Baillon  
Gabriel Charmillot**

**Août 2012**

---

**Compléments d'information :**

Dominique Gros

Tél. +41/0 22 546 71 48

[dominique.gros@etat.ge.ch](mailto:dominique.gros@etat.ge.ch)

Hugo Baillon

Tél. +41/0 22 546 71 24

[hugo.baillon@etat.ge.ch](mailto:hugo.baillon@etat.ge.ch)

Gabriel Charmillot

Tél. +41/0 22 546 71 11

[gabriel.charmillot@etat.ge.ch](mailto:gabriel.charmillot@etat.ge.ch)

**Responsable de l'édition :**

Narain Jagasia

Tél. +41/0 22 546 71 14

[narain.jagasia@etat.ge.ch](mailto:narain.jagasia@etat.ge.ch)

**Internet :**

<http://www.ge.ch/sred>

**Diffusion :**

Service de la recherche en éducation (SRED)

12, quai du Rhône - 1205 Genève

Tél. +41/0 22 546 71 00

Fax +41/0 22 546 71 02

Document 12.024

*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité  
du Service de la recherche en éducation.*

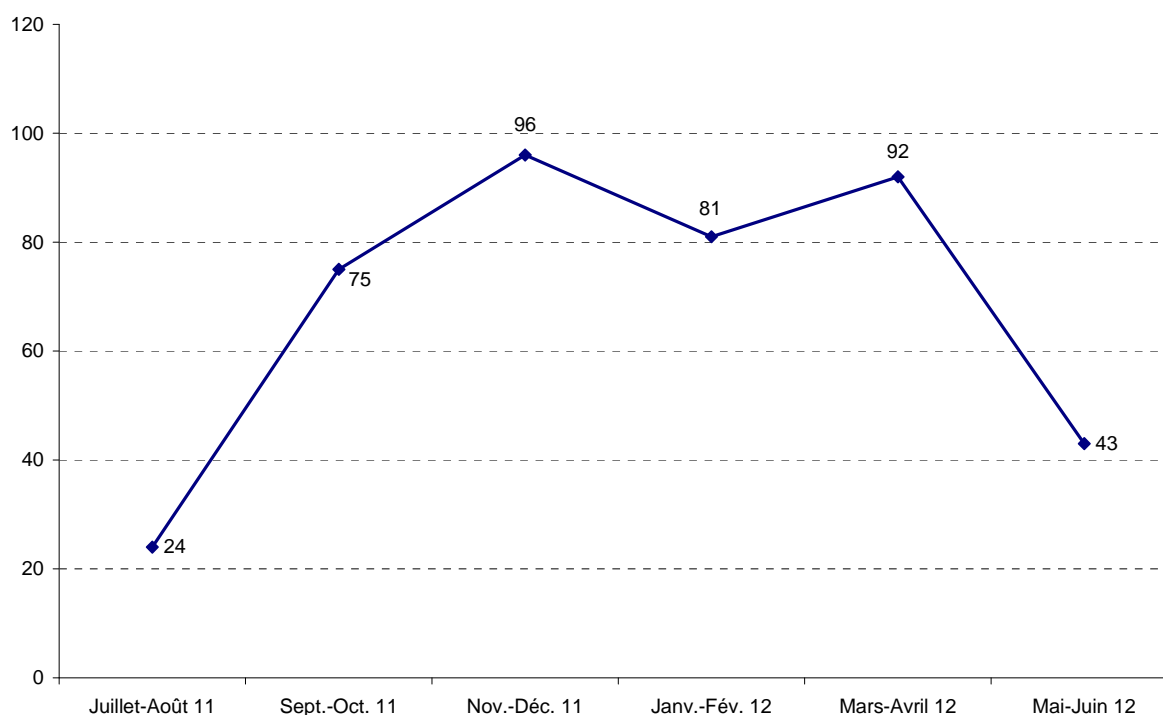
---

## Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA Année scolaire 2011-2012

### Résultats globaux

Pour la troisième année consécutive, le nombre total d'actes de violence d'une certaine gravité recensés durant l'année scolaire dans les établissements publics d'enseignement est en diminution. Pour l'ensemble des établissements d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, 411 actes ont été enregistrés dans SIGNA l'année dernière. Les nombres d'actes recensés varient durant l'année (*Graphique 1*). Ils sont moins nombreux durant la période de juillet-août, pendant laquelle les établissements sont en grande partie fermés, et en mai-juin, fin d'année scolaire.

**Graphique 1 : Nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2011-2012)**



Les atteintes à autrui représentent plus de la moitié des signalements et les atteintes à la sécurité un peu plus du quart (*Tableau 1*)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Contenu des quatre catégories :

- *Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.
- *Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.
- *Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.
- *Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafics divers ; autres faits graves.

**Tableau 1 : Fréquences par catégories d'atteintes**

Catégories	Nombre	Pourcentage
Atteintes à autrui	245	59.6
Atteintes aux biens	39	9.5
Atteintes à la sécurité	106	25.8
Autres faits	21	5.1
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>100.0</b>

Les atteintes à autrui sont surtout des violences physiques sans arme (104 cas), des insultes graves (72 cas) et des menaces graves qui, ensemble, représentent un peu plus de la moitié (52.8%) de la totalité des faits enregistrés, toutes atteintes confondues (*Tableau 2*). Les autres formes recensées d'atteintes à autrui – violences physiques à caractère sexuel, violences physiques avec arme, bizutage, racket ou extorsion de fonds – sont nettement moins fréquentes. Les atteintes à la sécurité se concrétisent principalement par des intrusions de personnes étrangères aux établissements (14 cas), des jets de pierres ou projectiles (14 cas aussi) et par des tentatives d'incendie ou des incendies (6 cas). En outre, durant l'année scolaire 2011-2012, un cas de fausse alarme a été relevé. Les atteintes aux biens concernent surtout des vols ou tentatives de vol (58 cas) et des dommages au matériel et aux locaux (33 cas) et, dans une moindre mesure des tags et des dommages aux biens personnels (respectivement 12 et 3 signalements). Les autres faits graves restent, quant à eux, rares ; ils ne concernent qu'un signalement sur vingt.

**Tableau 2 : Fréquences par actes**

Actes	Nombre	Pourcentage
Violences physiques sans arme	104	25.3
Insultes graves	72	17.5
Tentatives de vol ou vols	58	14.1
Menaces graves	41	10.0
Dommages au matériel ou aux locaux	33	8.0
Autres faits graves	14	3.4
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	14	3.4
Jets de pierres ou projectiles	14	3.4
Tags	12	2.9
Violences physiques à caractère sexuel	8	1.9
Violences physiques avec arme	8	1.9
Racket ou tentative, extorsion de fonds	7	1.7
Tentatives d'incendie ou incendies	6	1.5
Tentatives de suicide ou suicides	6	1.5
Bizutage	5	1.2
Port d'arme	4	1.0
Dommages aux biens personnels	3	0.7
Trafic de produits psychotropes	1	0.2
Fausse alarme	1	0.2
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>100.0</b>

Pour donner un autre éclairage sur la signification de cet ensemble de faits recensés, il est possible de le traduire en un *taux d'exposition* des élèves ( $t_e$ )<sup>2</sup>, c'est-à-dire en une probabilité théorique pour 1000 élèves de l'enseignement public genevois d'avoir été exposés durant

<sup>2</sup> Le taux d'exposition rapporte le nombre total d'actes signalés sur une année scolaire dans l'ensemble des établissements participants, au nombre total d'élèves scolarisés dans le(s) niveau(x) d'enseignement au 31 décembre de l'année scolaire. Le taux est exprimé en ‰ (nombre théorique potentiel d'actes de violence pour 1000 élèves).

l'année scolaire à l'un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, nous rapportons le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire ( $n_s$ ) au nombre d'élèves ( $n_e$ ) fréquentant les établissements des trois niveaux d'enseignement qui participent au relevé<sup>3</sup> :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 411 / 66'869 = 6.1 \text{ ‰}$$

Autrement dit, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, des collèges du cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II, théoriquement, 6 élèves sur 1000 ont pu être exposés à un acte de violence dans le cadre scolaire.

Lorsque les auteurs des faits de violence recensés sont connus, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment pour les atteintes aux biens, ce sont, dans près de 2 cas sur 3, des élèves. Pour un cinquième des actes recensés l'auteur n'est pas connu (*Tableau 3*). Les auteurs d'actes de violence sont très majoritairement de sexe masculin (63.3%) et beaucoup plus rarement de sexe féminin (12.9%) ; dans 23.8% des signalements l'information n'est pas renseignée.

**Tableau 3 : Fréquences par catégories d'auteurs des actes**

Catégorie d'auteurs	Nombre	Pourcentage
Élèves	268	65.2
Inconnu	84	20.4
Personnes extérieures	43	10.5
Famille d'élève	11	2.7
Personnel scolaire	2	0.5
Autres	3	0.7
Total	411	100.0

Pour ce qui est des victimes, ce sont d'abord des élèves (un cas sur deux environ), mais aussi, dans plus d'un cas sur quatre, des membres du personnel scolaire (direction, enseignant-e-s, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) comme le montre le *Tableau 4*. Les victimes sont à 41.6% de sexe masculin et à 34.5% de sexe féminin ; le sexe de la victime n'est pas spécifié dans les cas restants.

**Tableau 4 : Fréquences par catégorie de victimes des actes**

Catégorie de victimes	Nombre	Pourcentage
Élèves	202	49.1
Personnel scolaire	112	27.2
Sans objet	48	11.7
Inconnu	14	3.4
Personnes extérieures	11	2.6
Autres	24	5.8
Total	411	100.0

Un peu plus d'un quart des faits donnent lieu à un signalement à la police (27.7%), mais moins d'un sur dix est signalé à un service de l'Office de la jeunesse (7.5%) et moins d'un sur cent est transmis à la justice (0.7%). Quatre actes sur cinq donnent lieu à un suivi interne, au niveau de l'établissement (78.3%), les autres cas faisant intervenir des instances supérieures (direction générale (4.1%) ou autorité départementale (0.2%)). Et certains cas (17.3%) ne sont pas renseignés ou ne donnent lieu à aucun suivi.

<sup>3</sup> Établissements de l'enseignement enfantin et primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire postobligatoire (PO). Les formations tertiaires, les formations pour adultes, ainsi que les centres et institutions de l'enseignement spécialisé ne sont pas inclus, car ils ne participent pas au recensement.

## Résultats par niveau d'enseignement

En 2011-2012, les trois quarts des actes signalés ont été recensés dans l'enseignement secondaire (cycle d'orientation ou postobligatoire), et un quart des événements ont concerné l'école primaire (*Tableau 5*).

**Tableau 5 : Fréquences par niveau d'enseignement**

Niveau d'enseignement	Nombre	Pourcentage
Enseignement primaire (EP)	101	24.6
Cycle d'orientation (CO)	154	37.4
Enseignement postobligatoire (PO)	156	38.0
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>100.0</b>

Dans les trois niveaux d'enseignement, ce sont les atteintes à autrui qui constituent la plus forte part des cas recensés : près des trois quarts au CO, plus de la moitié au primaire et au PO. Viennent ensuite les atteintes aux biens, qui représentent une proportion plus importante de la totalité des signalements dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire II qu'au CO. Enfin, la proportion d'atteintes à la sécurité est plus forte au CO que dans les autres degrés d'enseignement (*Tableau 6*).

**Tableau 6 : Distribution des actes par catégorie d'atteintes et par niveau d'enseignement**

Niveau d'enseignement	Atteintes à autrui		Atteintes aux biens		Atteintes à la sécurité		Autres faits	
	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	57	56.5	28	27.7	7	6.9	9	8.9
CO	110	71.4	21	13.6	19	12.3	4	2.6
PO	79	50.7	56	35.9	13	8.3	8	5.1

Au-delà des similitudes structurelles, il y a tout de même des différences d'intensité (*Tableau 7*).

**Tableau 7 : Fréquences des actes par niveau d'enseignement**

Actes	EP	CO	PO
Violences physiques sans arme	26	50	28
Insultes graves	13	29	30
Tentatives de vol ou vols	10	11	37
Menaces graves	10	13	18
Dommages au matériel ou aux locaux	10	8	15
Autres faits graves	6	3	5
Intrusion de personnes extérieures à l'établissement	4	3	7
Jets de pierres ou projectiles	3	8	3
Tags	7	3	2
Violences physiques avec arme	2	3	3
Violences physiques à caractère sexuel	3	5	0
Racket ou tentative, extorsion de fonds	3	4	0
Tentatives d'incendie ou incendies	0	5	1
Tentatives de suicide ou suicides	3	1	2
Bizutage	0	5	0
Port d'arme	0	2	2
Dommages aux biens personnels	1	0	2
Fausse alarme	0	1	0
Trafic de produits psychotropes	0	0	1
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>154</b>	<b>156</b>

Au CO, les atteintes à autrui prédominent plus nettement que dans les deux autres degrés d'enseignement ; ce sont surtout les violences physiques sans arme qui sont beaucoup plus fréquentes.

Dans l'enseignement secondaire II (PO), les atteintes aux biens ont une importance plus marquée que dans l'enseignement primaire et qu'au CO ; elles concernent essentiellement des vols ou tentatives de vol.

Quant aux écoles primaires, les atteintes aux biens, plus nombreuses qu'au CO, sont surtout des déprédations (les tags, ainsi que les dommages au matériel ou aux locaux représentent 17 des 28 atteintes aux biens recensées dans ce degré).

### **Comparaisons dans le temps**

Le recensement systématique des actes de violence dans tous les établissements d'enseignement publics genevois par l'intermédiaire de l'application informatique SIGNA a été effectif dès l'année scolaire 2007-2008<sup>4</sup>. Le taux de participation au recensement, supérieur la plupart des années à 80%, témoigne d'un réel engagement des directions d'établissement pour prévenir la violence et assurer un climat scolaire propice aux apprentissages. Le recul des années et la stabilité de certains résultats nous autorisent à considérer certaines tendances observées au cours des quatre dernières années scolaires comme fiables<sup>5</sup>.

#### ***Globalement, la quantité des violences en milieu scolaire n'augmente pas***

Pour la troisième fois consécutive, le nombre total d'actes recensés dans SIGNA au cours d'une année scolaire a diminué. En 2011-2012, on a dénombré 14 signalements de moins qu'en 2010-2011, 52 de moins qu'en 2009-2010 et 60 de moins qu'en 2008-2009 (Tableau 8). Même si le volume de cette diminution n'a pas été constant, force est de souligner que, contrairement à certaines idées reçues, la violence en milieu scolaire ne semble pas augmenter quantitativement dans les établissements publics genevois.

**Tableau 8 : Fréquences par degré d'enseignement (années scolaires 2008-2009 à 2011-2012)**

Niveau d'enseignement	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	190	40.3	171	36.9	123	28.7	101	24.6
CO	153	32.5	182	39.3	210	49.4	154	37.4
PO	128	27.2	110	23.8	92	21.7	156	38.0
Total	471	100.0	463	100.0	425	100.0	411	100.0

#### ***L'évolution diffère selon les degrés d'enseignement***

La comparaison des résultats des quatre années scolaires montre cependant des évolutions différentes selon les degrés d'enseignement. Le nombre des faits de violence signalés a continuellement diminué dans l'enseignement primaire. Au CO, il a tout d'abord augmenté jusqu'en 2010-2011, puis diminué cette dernière année. Enfin, au PO, il a diminué jusqu'en 2010-2011 pour augmenter en 2011-2012. Ces tendances sont confirmées par les taux d'exposition par degré d'enseignement qui, en prenant en compte les effectifs d'élèves,

<sup>4</sup> Des informations descriptives et explicatives sur SIGNA sont consultables sur la page Internet suivante : <http://www.ge.ch/recherche-education/signa/>.

<sup>5</sup> En 2007-2008, tant pour des raisons informatiques qu'organisationnelles, les conditions de récolte des informations dans SIGNA n'étaient pas identiques dans l'enseignement primaire et dans les deux degrés secondaires, raison pour laquelle nous ne retenons pas cette année dans notre analyse.

donnent une image d'un risque potentiel, lui aussi tendanciellement en diminution (Tableau 9).

**Tableau 9 : Taux d'exposition pour chaque degré d'enseignement (années scolaires 2008-2009 à 2011-2012)**

Niveau d'enseignement	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	t <sub>e</sub> en ‰		t <sub>e</sub> en ‰		t <sub>e</sub> en ‰		t <sub>e</sub> en ‰	
EP	5.7		5.1		3.7		3.1	
CO	11.8		13.8		16.1		11.7	
PO	6.5		5.4		4.5		7.4	
Total	7.1		6.9		6.4		6.1	

### **Les atteintes à autrui constituent la majorité des actes recensés**

Sur les quatre années scolaires considérées, les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas signalés, mais leur poids relatif a baissé par rapport aux deux années précédentes pour revenir au niveau de 2008-2009 (Tableau 10). Les autres faits graves restent les cas les moins nombreux annuellement, ce qui s'explique en partie par les actes qui constituent cette catégorie – tentatives de suicide ou suicides, trafic de produits psychotropes, trafics divers, autres faits graves – généralement peu visibles et rares en contexte scolaire. Si le nombre et la fréquence des atteintes aux biens ont globalement diminué, il faut néanmoins signaler que les vols et tentatives de vols ont augmenté en 2011-2012 par rapport aux deux années précédentes, pour retrouver le niveau observé en 2008-2009. Enfin, l'année 2011-2012 ne s'inscrit pas dans la logique des précédentes en ce qui concerne les atteintes à la sécurité, puisque le dernier relevé montre qu'elles ont considérablement augmenté comparativement aux années antérieures.

**Tableau 10 : Fréquences par catégorie d'atteintes (années scolaires 2008-2009 à 2011-2012)**

Catégorie	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Atteintes à autrui	276	58.6	291	62.9	285	67.1	245	59.6
Atteintes aux biens	140	29.7	98	21.2	80	18.8	39	9.5
Atteintes à la sécurité	37	7.9	48	10.4	34	8.0	106	25.8
Autres faits	18	3.8	26	5.5	26	6.1	21	5.1
Total	471	100.0	463	100.0	425	100.0	411	100.0

### **Les auteurs et les victimes ont des profils stables**

Lorsque les auteurs des actes recensés sont connus, dans deux tiers à trois quarts des cas ce sont des élèves et très exceptionnellement des membres du personnel scolaire (Tableau 11).

**Tableau 11 : Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les auteurs d'actes de violence (années scolaires 2008-2009 à 2011-2012)**

Auteurs	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
	%	%	%	%
Élèves	64.8	65.0	74.1	65.2
Personnel scolaire	0.4	0.2	0.7	0.5



Par contre, au niveau des victimes, si ce sont le plus souvent des élèves, dans plus d'un quart des cas ce sont des enseignant-e-s ou d'autres membres du personnel scolaire (Tableau 12).

**Tableau 12 : Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2008-2009 à 2011-2012)**

Victimes	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %
Élèves	45.8	40.9	49.2	49.1
Personnel scolaire	27.6	29.8	27.3	27.2

Les différences entre sexes sont nettes et constantes au cours du temps, tant en ce qui concerne les auteurs que les victimes d'actes de violence : les femmes sont proportionnellement plus souvent victimes qu'auteurs (Tableau 13).

**Tableau 13 : Proportions de personnes de sexe féminin parmi les auteurs et parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2008-2009 à 2011-2012)**

Personnes de sexe féminin	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %
Auteurs	13.8	14.2	11.8	12.9
Victimes	31.8	30.5	32.0	34.5

### **Des actes parfois signalés à la police et principalement suivis au niveau des établissements**

Si un acte recensé donne lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique en fonction de sa nature (police, services de l'Office de la jeunesse (OJ), ou justice), c'est principalement à la police. Néanmoins, ces signalements ne sont pas majoritaires et leur proportion a diminué au cours des années (Tableau 14).

**Tableau 14 : Proportions d'actes donnant lieu à un signalement à une instance spécifique (années scolaires 2008-2009 à 2011-2012)**

Instance	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %
Police	35.7	33.7	29.6	27.7
Services de l'OJ	6.4	5.0	8.5	7.5
Justice	1.5	1.1	1.9	0.7

Les suites qui sont données aux expressions de violence en milieu scolaire impliquent tout d'abord les établissements eux-mêmes, parfois les directions générales et tout à fait exceptionnellement l'autorité départementale (Tableau 15).

**Tableau 15 : Suites données aux actes, répartition par niveau hiérarchique (années scolaires 2008-2009 à 2011-2012)**

Niveau hiérarchique	2008-2009 %	2009-2010 %	2010-2011 %	2011-2012 %
Établissement	73.0	73.9	88.2	78.3
Direction générale	5.9	5.2	7.5	4.1
Autorité départementale	0.4	-	0.9	0.2

### **Pour conclure**

Les tendances dégagées sur la durée montrent que les établissements d'enseignement publics genevois sont peu exposés à des faits graves de violence. Évidemment, tout acte de violence est de trop, mais tout discours alarmiste s'avère caricatural et bien loin de la réalité des faits observés sur le terrain. Cela ne signifie pas que dans chaque école, voire dans chaque classe, le climat est en permanence serein et les conditions d'enseignement sont toujours optimales, et c'est pourquoi la vigilance constante des professionnels au sein des établissements est très importante, qu'elle doit être soutenue et encouragée, car elle est la première condition d'une prévention et d'une lutte efficaces contre la violence scolaire.



